

Sémantique du verbe *monter*

Proposition d'un noyau de sens

Louissette Emirkanian

Département de linguistique et de didactique des langues
Université du Québec à Montréal
emirkanian.louissette@uqam.ca

1 Introduction

La polysémie représente un défi pour le Traitement Automatique des Langues (Victorri et Fuchs, 1996). Il y a polysémie lorsque d'une part une même forme possède plusieurs acceptions, et que d'autre part il est possible d'établir des liens entre celles-ci. Cette seconde caractéristique permet d'opposer la polysémie à l'homonymie.

Nous nous intéresserons aux différentes acceptions du verbe *monter* et tenterons d'en rendre compte de telle façon qu'il soit possible de construire la représentation sémantique d'un énoncé quelle que soit la tâche à effectuer dans le domaine du traitement automatique des langues (résumé, traduction automatique, etc.).

Plusieurs techniques sont utilisées pour traiter le phénomène de la polysémie. L'une d'elles consiste à lister les différentes acceptions du verbe ; c'est le type de classification adopté par les dictionnaires. À l'opposé, la sémantique dérivationnelle propose de mettre au jour un sens premier, un sens de base (Kleiber 1990 et 1999) à partir duquel les autres sens sont dérivés par métaphore ou métonymie, par exemple. Dans ce cas, nous pourrions postuler que le sens premier de *monter* est celui qu'il possède dans son acception de verbe de déplacement, emploi à partir duquel seraient dérivés les autres sens par des « mouvements de pensée » (Picoche 1986).

Notre travail s'inscrit dans une troisième approche qui vise à proposer un noyau de sens abstrait, un invariant, ne correspondant à aucune des acceptions particulières du verbe. On évoque aussi la notion d'archétypes sémantico-cognitifs (Desclés, 1990 ; Desclés *et al.*, 1998), celle de formes schématiques (De Vogüe et Paillard, 1997 ; Paillard, 2001) ou encore celle de schémas (Langacker, 1986). À partir de ce noyau de sens sont dérivées les différentes acceptions du verbe.

Si ce noyau de sens doit être commun à toutes les acceptions de *monter*, il va de soi que la structure syntaxique dans laquelle se trouve le verbe ainsi que les propriétés sémantiques des entités du contexte jouent un rôle-clé dans la détermination du sens qu'il acquiert dans un énoncé donné. C'est ce que nous détaillerons au point 3 après avoir mentionné (point 2) quelques-unes des particularités de *monter*, plus précisément les contraintes qu'il impose.

2 Quelques-unes des particularités du verbe *monter*

En plus de la structure intransitive (1), deux types de structures transitives peuvent être distinguées : la structure transitive trivalente (2) et la structure transitive bivalente (3) :

- (1) a. Pierre monte au grenier, dans la tour.
b. La température, la Seine, la vigne vierge, la colère monte.
- (2) Pierre monte l'armoire au grenier.

(3) Pierre monte la route, un complot, une armoire, un trousseau.

De nombreuses études portent sur le verbe *monter* dans son acception de verbe de déplacement. Boons (1987) l'a qualifié de verbe médian d'orientation intrinsèque. Sarda (1999 et 2001), dans son étude sur les verbes de déplacement transitifs, postule que *monter* est un verbe relationnel d'orientation intégrant des noms de localisations (Borillo, 1999 ; Aurnague, 1996). Miller et Johnson-Laird (1976), Jackendoff (1985) et Talmy (1985 et 2000) proposent de dire que ce verbe incorpore un chemin (« PATH ») avec la direction « UPWARD ». Mais qu'y a-t-il exactement d'incorporé au verbe ?

Nous postulons l'existence de deux éléments différents incorporés au verbe: une direction et une orientation. *Monter* et *descendre* spécifient des directions opposées, mais une même orientation. Dans les deux cas, en effet, la notion de verticalité est présente. L'axe vertical est lié à une donnée physique universelle et constitue l'axe par excellence (Levelt, 1996 ; Talmy, 2000). La direction et l'orientation constituent les contraintes imposées par le verbe, contraintes que le cotexte devra permettre de satisfaire.

Lorsqu'on fait référence au verbe *monter* comme décrivant le déplacement d'une entité physique, les éléments du cotexte correspondent à ce que Vandeloise (1987 : 77) nomme la cible et le site, la cible étant « l'entité localisée » et le site « le point de repère par rapport auquel sa situation est fixée ». Dès que l'on considère des acceptions autres que celles qui dénotent un déplacement dans l'espace, il devient nécessaire de préciser cette notion de cible. La cible est certes dans tous les cas l'entité subissant une modification, un changement, mais il faut alors expliquer l'ambiguïté de certains énoncés, (4) par exemple :

(4) Pierre monte la crémaillère.

Dans *monter la crémaillère*, trois sens sont en concurrence : assembler les différentes parties de l'objet, le déplacer plus haut dans l'espace, ou encore l'élever d'un cran. Ces trois sens dépendent non pas de l'entité comme telle, mais de la propriété de l'entité *crémaillère* qui fait l'objet de la modification (sa constitution, sa localisation dans l'espace ou encore sa hauteur). Aussi, tout comme l'a déjà proposé Desclés (1995), plutôt que de parler d'une modification dont la cible fait l'objet, parlerons-nous d'une modification de l'une de ses propriétés.

Le verbe *monter* décrit fondamentalement un procès au cours duquel une cible subit une modification de l'une de ses propriétés. Ces différentes propriétés nous ont guidée dans l'analyse de ce verbe et nous ont permis de distinguer les différents emplois que nous allons détailler.

3 Analyse des différentes acceptions de *monter*

Dans les quatre points suivants (3.1 à 3.4), nous examinerons comment les contraintes de direction et d'orientation imposées par le verbe sont satisfaites dans ses différentes acceptions, en particulier en fonction des propriétés sémantiques des éléments du cotexte (la cible, et le site s'il est présent). Certaines cibles pourront figurer dans différentes acceptions, selon la propriété qui fait l'objet de la modification. Nous considérerons les structures intransitives et transitives ainsi que les emplois concrets et abstraits, directs et métaphoriques pour reprendre les termes de Moriceau (2003).

3.1 La cible est une entité physique mobile qui peut être localisée à différents points de l'espace (*gravir, (se) déplacer plus haut, s'élever, etc.*)

La cible possède la propriété soit de se mouvoir (structure intransitive) soit de pouvoir être mue par un agent (structure transitive trivalente) et de pouvoir être localisée à différents points de l'espace. Cette propriété ne peut satisfaire en soi la contrainte de verticalité imposée par le verbe. Aussi, l'élément locatif lexicalisé par le syntagme prépositionnel (SP) joue-t-il un rôle important puisque ce sont ses propriétés qui satisfont cette contrainte. De plus, cet élément permet également de préciser quel est le type du déplacement que l'événement décrit. En effet, l'une des particularités du verbe *monter* est que le SP peut désigner différents types de déplacement¹ et lexicaliser une localisation finale de la cible dans l'espace ou

ce que nous appelons une localisation globale, c'est-à-dire le site dans lequel se déroule le procès, ou encore une localisation initiale.

3.1.1 L'emploi concret

Localisation finale

L'espace dans lequel la cible évolue, espace lexicalisé dans le SP, possède des propriétés géométriques pouvant s'unifier avec la verticalité :

- (5) Pierre est monté au grenier, dans sa chambre, au clocher.
- (6) Pierre est monté au faite de l'arbre, en haut de l'arbre, au sommet de la montagne, en haut du mur.

La cible ne change pas à proprement parler de lieu mais plutôt de position dans un même lieu : nous parlerons d'espace commun (cela correspond à l'espace référentiel de Desclés (1995)). Soit cet espace commun est inféré (une maison pour le grenier ou la chambre, une église pour le clocher en (5)), soit il est lexicalisé (l'arbre, la montagne, le mur en (6)), le SP précisant alors une portion d'espace (le haut). La localisation finale représente dans les deux cas une partie de cet espace commun spécifiée soit par l'une de ses composantes (*le grenier*, par exemple) soit par un nom de localisation (*le faite de*, par exemple)². L'espace commun (la maison, l'église, l'arbre, la montagne et le mur) possède une orientation verticale intrinsèque, un haut, un bas. Appartient également à cette catégorie un énoncé tel que (7) :

- (7) Pierre est monté sur le lit.

En effet, *sur* est une préposition topologique (Borillo, 1993), c'est-à-dire une préposition neutre construite à partir d'un nom de localisation interne.

Localisation globale

Les SP en (8) lexicalisent l'espace commun dans son entier, et non une composante ou une portion de cet espace. Ce sont les propriétés géométriques du site, son orientation intrinsèque, qui font que l'entité cible s'élève :

- (8) Pierre monte dans l'immeuble, le long du mur, à l'arbre, à la corde.

Localisation initiale

Ce type de localisation est lexicalisé dans le cas où l'espace commun peut être inféré par la présence de l'une de ses composantes :

- (9) Il est monté de la cuisine.

Les contraintes pesant sur les caractéristiques sémantiques de l'entité figurant dans le SP s'appliquent également dans le cas de la structure transitive trivalente, lorsqu'une entité ne contrôlant pas son déplacement possède la propriété de pouvoir être localisée à différents points de l'espace par un agent :

- (10) Pierre monte l'armoire au grenier.

Dans le cas où la cible est une entité physique mobile, pouvant donc être localisée à différents points de l'espace, que cette entité contrôle ou non son déplacement, il y a donc une modification de sa position. Si la localisation finale est une composante ((5) et (9)), la cible ne sera pas nécessairement « en haut » de l'espace commun inféré et l'opposition pourra se faire avec n'importe quelle autre composante située plus bas ; s'il s'agit de la portion d'espace spécifiée par un nom de localisation ((6) et (7)), l'opposition pourra se faire avec l'autre élément du couple, le bas en l'occurrence (Aurnague, 1996). Dans le cas de la localisation globale (8), également, à l'état final, la position occupée par la cible est plus élevée qu'à l'état

initial, mais pas nécessairement « en haut ». La cible suit une trajectoire minimalement verticale. La référence est donc constituée par les deux axes orthogonaux de l'espace.

L'orientation est déterminée par l'axe vertical où l'on peut reporter les différentes positions occupées par la cible lors du procès. Dans tous les cas, la terre joue le rôle d'objet de référence secondaire englobant (Talmy, 2000).

La direction, quant à elle, est liée au fait que la mesure de la position verticale de la cible augmente. Cette augmentation n'est pas une propriété de la cible, mais elle est liée à la configuration de l'espace commun dans lequel elle évolue, ce qui explique la nécessité de lexicaliser cet espace par des syntagmes prépositionnels, qui permettent de satisfaire la contrainte de verticalité imposée par le verbe.

3.1.2 L'emploi abstrait

Par un lien métaphorique (« le rang le plus élevé est en haut », Lakoff et Johnson (1980 et 1999)), un autre domaine conceptuel est évoqué. La hiérarchie est assimilée à un espace commun intrinsèquement vertical. Celui-ci peut être inféré par la présence d'une de ses composantes (la sous-lieutenance pour la hiérarchie militaire ou la 3^e pour la hiérarchie scolaire en (11a)) ou lexicalisé et spécifié par un nom de localisation (le haut de l'échelle sociale en (11b)). Le SP peut également correspondre à l'espace dans lequel s'effectue le déplacement abstrait de la cible et dénoter ainsi une localisation globale (11c) :

- (11) a. Il est monté à la sous-lieutenance, en troisième.
 b. Il est monté au haut de l'échelle sociale.
 c. Il monte dans la hiérarchie militaire, dans l'échelle sociale.

Pour les emplois abstraits, les contraintes imposées par le verbe sont donc également présentes et satisfaites par les entités dénotées par les SP.

Tout comme dans l'emploi concret, la position occupée par la cible est plus élevée à l'état final qu'à l'état initial, mais la cible n'est pas nécessairement « en haut » de la hiérarchie.

3.2 La cible possède une propriété mesurable (*augmenter, s'élever, croître, etc.*)

La hauteur est la propriété mesurable des entités physiques (3.2.1), la valeur, celle des entités abstraites (3.2.2).

3.2.1 La cible, entité physique possède une hauteur dont la mesure peut augmenter

Lorsqu'il est question d'augmentation de la hauteur, il y a lieu de distinguer deux cas : la dimension linéaire verticale (mesure de la base au sommet) d'une part, et la position sur la verticale (mesure par rapport au sol), d'autre part.

Dimension linéaire verticale

La mesure de la dimension linéaire verticale de la cible peut être modifiée sous l'effet de causes diverses tels des phénomènes naturels ou chimiques et/ou l'action d'un agent. Les cibles dont il est question ici ne sont pas nécessairement des entités qui possèdent une orientation verticale intrinsèque ; il suffit que leur dimension linéaire verticale puisse être modifiée dans le sens de la verticalité (12) et (13) :

- (12) a. Le gâteau, la mayonnaise, le blé, la vigne vierge, la Seine, le mur monte.
 b. Les blancs d'œufs, les laitues montent.
 (13) a. La Seine est montée jusqu'aux pieds du Zouave.
 b. La vigne vierge est montée jusqu'à la fenêtre de la chambre.

Les SP présents dans les exemples en (13) ne jouent pas le même rôle que dans le cas du déplacement dans l'espace (3.1), puisque la propriété de l'entité cible suffit à satisfaire la contrainte de verticalité. Ils

réfèrent seulement à un point de référence ayant la même projection sur l'axe vertical que le point le plus haut atteint par la cible. D'ailleurs, aucune contrainte ne pèse sur le type de ces entités, contrairement à ce qui se passe pour l'acception « déplacement dans l'espace », qu'il soit concret ou abstrait.

La structure transitive ne sera possible que dans le cas où la modification de la dimension verticale de l'entité peut être entièrement ou en partie causée par un agent (14) :

- (14) a. Il monte les blancs, le mur, la mayonnaise³.
b. *Il monte la vigne vierge.

Position sur la verticale

Ces cibles n'ont pas, non plus, nécessairement une orientation verticale intrinsèque. Elles peuvent, en revanche, se mouvoir ou être ajustées verticalement. Selon que ces cibles peuvent se mouvoir ou être mues, nous aurons la structure intransitive (15) ou transitive (16), dans laquelle un agent modifie la position de l'objet en le haussant par un mouvement dirigé vers le haut :

- (15) Le brouillard, la fumée monte.
(16) Il monte la vitre, l'étagère, la crémaillère, le rideau, le tournebroche (de quelques centimètres)⁴.

Quel que soit le cas, modification de la dimension linéaire verticale ou modification de la position sur la verticale, la direction est toujours donnée par l'augmentation d'une mesure (augmentation de la hauteur), et l'orientation, par l'axe vertical, puisque nous sommes dans le domaine spatial.

3.2.2 La cible, entité abstraite, possède une propriété dont la valeur peut augmenter

L'augmentation de la valeur peut être également illustrée par une métaphore d'orientation « le plus est en haut » (Lakoff et Johnson, 1980 et 1999). Même si, pour tous les emplois que nous allons examiner dans cette section, nous sommes en présence d'une série progressive et continue, il est cependant possible d'établir une distinction entre le cas où l'on est en présence d'un système d'évaluation de référence, une échelle dédiée (17), l'échelle des températures, par exemple, et celui où un tel système n'existe pas ((18) et (19)) :

- (17) La température, la vitesse, le prix de l'essence, le prix du blé/le blé, le son monte.
(18) a. Les effectifs, les biens, les pertes, les bénéfiques montent.
b. La facture, la note monte.
(19) La colère, la contestation, la grogne monte.

De plus, les exemples en (18) diffèrent de ceux en (19) dans la mesure où la valeur des entités de (18) peut tout de même être exprimée par un nombre. Les cibles du type *effectifs*, *biens*, *facture*, etc. désignent des ensembles pouvant être appréhendés comme des entités dont la taille peut être modifiée.

En (18), l'échelle doit être construite ; elle l'est par accumulation, addition. Il en est de même pour (19). En effet, il est intéressant de constater que les cibles qui apparaissent dans ce contexte appartiennent au domaine des attitudes, des sentiments⁵ auxquels peuvent être corrélées des manifestations visibles ou audibles. Une mesure est donc bien présente, même si elle est totalement subjective et vague. Des éléments tels que *amour*, *orgueil*, etc. sont plus difficiles à employer dans ce contexte. On note cependant que dans le langage journalistique cette acception tend à s'étendre à d'autres types de cibles, à condition toutefois de préciser la valeur qui augmente : *l'antiaméricanisme monte en puissance*, *la guerre monte en intensité*, etc.

Les cibles de (17-19) possèdent donc toutes une valeur pouvant augmenter, mais seules certaines peuvent apparaître en position d'argument interne d'une structure transitive. Comme le montrent les exemples en (20), seules les entités pour lesquelles il existe une échelle dédiée figurent dans la construction transitive (20a), un agent pouvant fixer la valeur de la propriété ; (20b) est non grammaticale, on lui préférera (20c):

- (20) a. Monter la température, le volume, le salaire minimum.

- b. *Monter les effectifs, les bénéfices, la colère.
- c. Faire monter les effectifs, les bénéfices, la colère.

Par métonymie, d'autres types d'entités peuvent figurer dans cette catégorie (*monter un violon*, par exemple).

La direction est donnée par l'augmentation de la valeur. Pour ce qui est de l'orientation, l'axe vertical est conceptualisé par une échelle dédiée ou construite par accumulation.

Qu'il s'agisse d'un déplacement dans un espace commun (concret ou abstrait) (point 3.1) entraînant une position plus élevée de la cible dans l'espace ou d'une augmentation de la mesure (hauteur (3.2.1) ou valeur (3.2.2)), dans toutes les acceptions examinées jusqu'à présent, le verbe décrit une situation dynamique. À cette étape, nous devons nous pencher sur les emplois de *monter* où il semble n'y avoir ni déplacement ni augmentation, puisque nous sommes en présence de cibles statiques qui ne subissent aucune modification.

3.3 La cible est une entité statique

Pour rendre compte des énoncés en (21) et (22), Talmy (1983, 1996 et 2000) évoque une concurrence, une discordance entre une représentation « fictive » et une représentation « factive ». Desclés (1995) propose la notion de schème dynamique virtuel et Langacker (1986, 1987 et 1999), celle de mouvement abstrait subjectif. Un déplacement fictif est décrit, effectué par un balayage visuel sur une trajectoire. Nous adoptons cette analyse, mais il est nécessaire de la préciser pour rendre compte des différentes interprétations de ces énoncés :

- (21) La route, la rue, le sentier monte jusqu'à l'église.
- (22) a. Le mur, l'arbre, l'échelle monte jusqu'à ma fenêtre.
- b. Ses bottes montent jusqu'à mi-cuisse.

D'une part, les entités de (22) possèdent une orientation verticale intrinsèque alors que celles de (21) sont caractérisées par une déclivité par rapport au plan de l'horizon. L'énoncé (22) peut être paraphrasé par *le mur s'étend jusqu'à ma fenêtre*. Il s'agit de la lecture paraprocessive de Boons (1987). La lexicalisation du point de référence est indispensable comme le montre la non-grammaticalité de (23), qui pourrait cependant être acceptable si l'on prenait en compte l'augmentation de la dimension linéaire verticale des cibles (causée par un agent ou des phénomènes naturels) :

- (23) *Le mur, l'arbre, l'échelle monte.

Monter en (21) possède également le sens de *s'étendre* ; dans cette acception, tout comme pour le mur, l'arbre ou l'échelle, la route, la rue et le sentier prennent fin à l'église. Cependant, parallèlement au sens de *s'étendre*, nous pouvons être en présence d'un autre sens où il est question d'élévation progressive. La route s'élève jusqu'à l'église, puis elle peut être plate ou encore descendre⁶. Dans le cas de la route, de la rue, du sentier, le SP est facultatif. Seul le sens d'élévation sera perçu (24) ; le haut de la route ne correspond alors pas nécessairement à son extrémité :

- (24) La route, la rue, le sentier monte.

D'autre part, l'expression de la mesure diffère. Sur *n* mètres sera possible dans le cas de la route, mais pas dans celui du mur, de l'arbre ou de l'échelle :

- (25) a. La route monte sur 300 mètres (puis elle est plate).
- b. *Le mur, l'arbre, l'échelle monte sur 2 mètres.

Pour pouvoir dire que la route monte, on doit considérer l'ensemble des points la constituant. Langacker (1987) parle de conceptualisation complète, d'observation globale. Nous sommes bien en présence tant en (21) qu'en (22) d'un balayage visuel. Cependant, lorsque l'on dit que la route monte, on fait référence à

un déplacement fictif, alors que pour *Le mur monte jusqu'à ma fenêtre*, on fait référence à une modification fictive de la dimension verticale du mur, de sa hauteur.

Nous ramenons donc le cas des cibles statiques, telles que la route, la rue, le sentier, etc., au cas des cibles mobiles (3.1) puisque nous sommes en présence d'un déplacement fictif. Il est possible de reporter sur l'axe vertical chacun des points qui constituent la route. La trajectoire est également ici minimalement verticale. Il est intéressant de constater que ces cibles peuvent apparaître dans les mêmes contextes qu'une cible mobile contrôlant son déplacement :

- (26) a. Le sentier monte vers l'église.
b. Pierre monte vers l'église.
(27)⁷ a. Le sentier monte la paroi.
b. Pierre monte la paroi.

Quant aux cibles statiques, telles que le mur, l'échelle, l'arbre, les bottes, etc., elles sont à mettre sur le même plan que les cibles dont la dimension linéaire verticale augmente (3.2.1). Nous sommes en présence d'un balayage visuel, de la base au sommet.

Dans tous les emplois considérés jusqu'à présent, à l'état final, au temps t_n , la propriété de la cible impliquée dans la modification est « plus haut » ou possède une valeur supérieure à celle qu'elle avait au temps t_{n-1} , $n \geq 1$. Les acceptions que nous allons examiner dans le paragraphe suivant paraissent à première vue très différentes.

3.4 La cible est une entité-tout composée de parties (*constituer, assembler, ourdir, gravir, etc.*)

Nous examinons ici deux cas qui peuvent de prime abord sembler très différents l'un de l'autre. Nous proposons une explication pour rendre compte de leur lien et les relier à l'ensemble des acceptions précédentes.

3.4.1 La cible est une entité dont l'état d'organisation augmente sous l'action d'un agent⁸

Les entités présentes dans cette acception, qu'elles soient concrètes ou abstraites, possèdent également une propriété dont la mesure augmente : l'état d'organisation, d'intégration (Desclés, 1995). Il s'agit non pas de *montée* mais plutôt de *montage*. Nous sommes ici en présence de structures transitives bivalentes. Dans les exemples en (28), les cibles sont des entités collectives, dans ceux en (29), des artéfacts et dans ceux en (30), des entités abstraites :

- (28) Monter un trousseau, une bibliothèque (la pourvoir de livres), monter une usine (l'équiper de tout le matériel nécessaire).
(29) Monter une armoire, une bibliothèque (la construire), un mur, une tente, un bouquet, un circuit, un film (travail du monteur).
(30) Monter un complot, une affaire, un canular, une expédition, un film (montage financier, par exemple).

Les artéfacts de (29) n'ont pas nécessairement une orientation intrinsèque verticale ; il ne s'agit pas, non plus, d'un assemblage vertical de leurs différentes parties. L'assemblage d'un circuit, par exemple, n'a rien de vertical. Il s'agit alors de déterminer comment les contraintes de direction et d'orientation sont satisfaites dans cette acception.

L'agent agit sur les différentes parties de l'entité en les organisant de telle sorte qu'à la fin du procès l'objet soit constitué. Il additionne, accumule les différentes parties pour réaliser le tout, l'objet effectué étant sa visée. Cette accumulation s'accompagne d'un agencement particulier, d'un ordre. Il se manifeste

sous différentes formes selon le type de l'entité. Par exemple, pour un trousseau ou une bibliothèque (la pouvoir de livres), on peut penser à un certain dosage des différents types d'éléments les constituant. Dans le cas de l'armoire, du complot, c'est la suite des étapes à suivre dans l'assemblage ou la combinaison des différentes opérations qui va déterminer l'ordre.

La mesure porte sur le degré d'organisation, de préparation, de constitution de l'objet. Cette mesure augmente dans le temps, et cela nous permet de satisfaire la contrainte de direction. Au cours du procès, on se rapproche de plus en plus du « haut », du « plus », de l'objet effectué qui marque le terme du procès. En (31), les entités sont constituées. Selon que la bibliothèque sera considérée comme une entité collective ou un artefact, elle sera pourvue des livres nécessaires ou elle sera simplement construite :

- (31) a. Il a monté l'armoire, la bibliothèque, l'expédition.
 b. L'armoire, la bibliothèque, l'expédition est montée.

La contrainte liée à l'orientation est satisfaite de la façon suivante : les différentes opérations permettent de conceptualiser « de bas en haut », par accumulation et dans un certain ordre, un axe vertical borné par la visée de l'agent, « le plus, le mieux », l'objet constitué. Dans cette acception, le procès est télélique. Les entités objets de ces exemples correspondent aux thèmes incrémentaux de Tenny (1995). On peut également établir une correspondance avec les verbes de changement d'état que Dowty (1979) nomme « Degree-Achievements ».

3.4.2 La cible est une entité de type support, chemin

L'idée de tout et de parties est également présente dans les entités de (32) :

- (32) Il monte la route, la rue, le sentier, l'escalier, les marches, les échelons, etc.

Les marches, les échelons représentent une série, une succession organisée, les parties d'un tout. La route et la rue possèdent quant à elles une déclivité et sont constituées d'une infinité de points (voir 3.3). L'agent agit successivement sur chacun des points constituant la route ou chacun des éléments de l'entité.

La structure transitive présente en (32) nous amène à nous interroger sur le lien entre cet exemple et ceux en (28-30). Il s'agit de déterminer quel type d'action l'agent exerce sur l'entité, d'une part, et quelle est sa visée, d'autre part.

On peut affirmer que l'agent monte les marches ou la route s'il parcourt un certain nombre de marches ou de points successifs qui organisent la montée de l'escalier ou celle de la route. Il intervient sur les différentes parties du tout en se positionnant sur chacun des points de la route ou sur chacune des marches. Le rôle, la réaction de la route est de le supporter. Le support étant statique et non modifiable, l'action de l'agent, dans ce schéma action/réaction (voir Talmy (1988 et 2000) et Sarda (1999)), se reporte d'une certaine façon sur lui-même et cela a pour effet de faire en sorte que l'agent devient ainsi l'entité qui se déplace : il monte, il s'élève. *Monter* est alors employé dans son acception de verbe de déplacement.

Quant à la visée, elle est intimement liée à la perspective choisie. Comme l'a souligné Vandeloise (1987), pour pouvoir dire *monter la route*, une perspective globale plutôt qu'une perspective rapprochée doit être adoptée. L'ensemble de la route, de bas en haut, doit être considéré. On peut alors affirmer qu'une entité monte la route même si elle est en train d'en parcourir une partie qui descend localement. L'entité se déplace de bas en haut et se rapproche de la position anticipée, le terme visé, c'est-à-dire le point le plus haut de la route.

Contrairement aux exemples en (28-30), dans le cas de (32), le procès peut être interprété comme plus ou moins télélique. En effet, les deux types de circonstants, *pendant* et *en*, sont possibles (33) :

- (33) Il a monté la route en 30 minutes (il est « en haut » de la route) / pendant 30 minutes⁹ (il est simplement « plus haut »).

Tout comme pour le trousseau, l'armoire ou le complot, l'agent a une visée (le haut de la route), et il parcourt chacun des points de cette route. La linéarité de la route impose un ordre total. L'ordre et la perspective globale permettent de rendre compte de la différence entre *monter à l'arbre* et *monter la route*. Il est possible de monter à un arbre en empruntant différents chemins, ce qui n'est pas le cas pour la route. De plus, tandis qu'il est possible d'affirmer qu'on est monté à l'arbre après avoir parcouru une petite distance, pour pouvoir dire qu'on a monté la route, on doit avoir parcouru une certaine distance de bas en haut. Si le trousseau, l'armoire ou le complot sont des objets effectués, la route est simplement affectée dans la mesure où cette cible statique existe avant le procès. Le déplacement de l'agent n'est donc qu'une conséquence de son action sur la route.

4 Conclusion

Le verbe *monter* décrit donc un procès graduel spécifiant l'augmentation d'une mesure (direction) sur un axe vertical (orientation). Ce sont ces contraintes que le cotexte doit satisfaire. La direction impose l'existence, pour la cible, d'une propriété à laquelle peut être associée une mesure qui augmente et l'orientation, la présence d'un axe vertical, sa conceptualisation, nous l'avons vu, variant selon la propriété de la cible qui fait l'objet de la modification.

Ces propriétés intrinsèques du verbe se combinent avec celles des éléments du cotexte, en particulier celles de la cible. La propriété faisant l'objet de la modification détermine donc le type d'axe permettant d'être unifié avec la contrainte de verticalité. Si la cible mobile (*Il monte au grenier, il monte l'armoire au grenier, il monte dans la hiérarchie militaire*) ne possède pas intrinsèquement une telle propriété, un « site » (espace commun vertical, concret ou abstrait) est lexicalisé, ou inféré par l'une de ses composantes ou une portion d'espace et satisfait ainsi la contrainte. À l'état final, la mesure de la hauteur de la cible sera plus élevée qu'à l'état initial.

L'axe vertical du domaine spatial qui implique la hauteur (les cibles étant des entités physiques, *la vigne vierge est montée jusqu'à la fenêtre*) est conceptualisé par une échelle lorsqu'il est question de la valeur (les cibles étant des entités abstraites, *la température monte, la colère monte*). L'axe vertical et l'échelle, qu'elle soit dédiée ou construite par addition, servent alors de référence pour mesurer l'augmentation, et l'on peut ainsi déterminer que la propriété de la cible est « plus haut ».

Dans le cas où le procès est effectué de « bas en haut » (*Il monte l'armoire, le complot, la route*), l'axe est construit par accumulation, addition, ces opérations étant effectuées dans un certain ordre jusqu'à l'atteinte de la visée.

Il est intéressant de remarquer qu'alors que pour les cas de type « plus haut » (augmentation de la hauteur ou de la valeur), la dichotomie entité physique / entité abstraite permet toujours de rendre compte de l'opposition hauteur / valeur ; lorsqu'il est question de « montage », en revanche, cette différence entité physique / entité abstraite se neutralise. Il y a équivalence entre *monter un trousseau, une armoire* et *monter un complot*. Il suffit que l'on soit en présence d'une entité-tout constituée de parties. Lorsque la cible est simplement mobile et qu'un syntagme prépositionnel permet de satisfaire la contrainte de verticalité, c'est ce SP qui détermine, de par les caractéristiques du site (entité physique ou abstraite), si l'énoncé s'inscrit dans le domaine spatial ou non (*Il monte dans la tour, il monte dans la hiérarchie militaire*).

Enfin, la mesure, dans le cas de « plus haut », est calculée par rapport à celle de la position précédente de la propriété de la cible, position que l'on peut toujours inférer grâce soit à l'espace commun, soit à l'échelle. Il est possible dans tous les cas d'exprimer une mesure relative (34) :

- (34) a. Pierre est monté de 200 mètres, de 3 étages.
b. La vigne vierge est montée de 10 cm cet été.
c. Il a monté le tournebroche de quelques centimètres, d'un cran.
d. Sa voix est montée de deux octaves.
e. La colère est montée d'un cran.

En revanche, lorsque le procès s'effectue de « bas en haut », la mesure est calculée par rapport au point visé (l'objet constitué, par exemple). On exprime la mesure relative ainsi (35) :

(35) Il a monté l'armoire, son application informatique à 85 %.

La structure syntaxique permet d'identifier la cible (sujet de la structure intransitive et objet de la structure transitive) et contribue également en combinaison avec les éléments du cotexte et les propriétés intrinsèques du verbe à la détermination du sens que *monter* acquerra dans un énoncé. Le rapport de l'agent à l'objet diffère selon que l'on est en présence de la structure transitive bivalente ou trivalente. Dans le premier cas, le rapport à l'objet est continu, l'objet étant fortement affecté par l'agent à toutes les étapes du procès ; dans le second, le degré de transitivité sémantique est beaucoup plus faible. Ce n'est que dans la structure transitive bivalente que le procès pourra être borné, et donc que l'événement pourra être télélique.

Revenons à notre exemple (4), l'énoncé ambigu : *Pierre monte la crémaillère*. L'agent peut, à des degrés divers, affecter la cible. Si seule la propriété « entité physique mobile » est prise en compte, c'est l'acception *déplacement vers une position plus élevée dans un espace commun orienté verticalement* qui sera choisie ; la propriété « entité physique mobile ajustable verticalement » permettra d'obtenir l'acception *augmentation de la hauteur*. Quant à l'acception *assembler*, elle découlera de la propriété « tout constitué de parties ».

Grâce à cette notion de mesure, notion algébrique, il est donc possible de rendre compte de façon uniforme de tous les emplois de *monter*, au-delà de la notion géométrique de position sur l'axe vertical qui ne permet de traiter que les emplois spatiaux.

Références

- Aurnague M. (1996). Les noms de localisation interne : tentative de caractérisation sémantique à partir de données du basque et du français, in *Cahiers de lexicologie* 69 : 159-192.
- Boons J.-P. (1987). La notion sémantique de déplacement dans une classification syntaxique des verbes locatifs, in *Langue française* 76 : 5-40.
- Borillo A. (1988). Le lexique de l'espace : les noms et les adjectifs de localisation, in *Cahiers de grammaire* 13 : 1-22
- Borillo A. (1993). Prépositions de lieu et anaphore, in *Langages* 110 : 27-46.
- Borillo A. (1999). Partition et localisation spatiale : les noms de localisation interne, in *Langages* 136 : 53-75.
- Desclés J.-P. (1995). *Représentation sémantico-cognitive du verbe « monter »*, manuscrit.
- Desclés J.-P. (1990). *Langages applicatifs, Langues Naturelles et Cognition*, Hermès, Paris.
- Declés J.-P., Flageul V., Kekenbosch Chr., Meunier J.-M., et Richard J.-F. (1998). Sémantique cognitive de l'action : 1. Contexte théorique, in *Langages* 132 : 28-47.
- De Vogüé S. et Paillard D. (1997). Identité lexicale et hétérogénéité de la variation co-textuelle. Le cas de *suivre*, in Guimier Cl. (éd.), *Co-texte et calcul du sens, Actes de la table ronde*, Presses universitaires de Caen : 41-61.
- Dowty D. R. (1979). *Word Meaning and Montague Grammar*, D. Reidel Publishing Company, Dordrecht.
- Jackendoff R. (1985). *Semantics and Cognition*, The MIT Press, Cambridge MA.
- Kleiber G. (1990). *La sémantique du prototype*, PUF, Paris.
- Kleiber G. (1999). *Problèmes de sémantique : la polysémie en question*, Presses Universitaires du Septentrion, Paris.
- Lakoff G. et Johnson M. (1980). *Metaphors We Live By*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Lakoff G. et Johnson M. (1999). *Philosophy in the Flesh : The Embodied Mind and Its Challenge to Western Thought*, Basic Books, New-York

- Langacker R.W. (1986). Abstract Motion, in *Proceedings of the Twelfth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, Berkeley Linguistics Society, Berkeley CA : 455-471.
- Langacker R.W. (1987). *Foundations of Cognitive Grammar, vol. 1 : Theoretical prerequisites*, Stanford University Press, Stanford.
- Langacker R.W. (1999). Virtual reality, in *Studies in the Linguistics Sciences* 29 (2) : 77-103.
- Laur D. (1990). *Sémantique du déplacement et de la localisation en français : une étude des verbes, des prépositions et de leurs relations dans la phrase simple*, Thèse de doctorat, Université Toulouse-Le Mirail.
- Laur D. (1993). La relation entre le verbe et la préposition dans la sémantique du déplacement, *Langages* 110 : 47-67.
- Levelt W. J. M. (1996). Perspective Taking and Ellipsis in Spatial descriptions, in Bloom P., Peterson M. A., Nadel L. et Garrett M. F., *Language and Space*, The MIT Press, Cambridge MA : 77-107.
- Miller G. A. et Johnson-Laird P. N. (1976). *Language and perception*, Harvard University Press, Cambridge MA.
- Moriceau V. (2003). *Un modèle de représentation sémantique de la métaphore : le cas des métaphores d'orientation*, Laboratoire IRIT, Université Paul Sabatier, Toulouse III
- Paillard D. (2001). À propos des verbes polysémiques : identité sémantique et principes de variation, in François J. (sous la direction de), *Syntaxe & Sémantique, Sémantique du lexique verbal*, Centre de recherche inter-langues sur la signification en contexte, Caen : 99-120.
- Picoche J. (1986). *Structures sémantiques du lexique français*, Nathan, Paris.
- Sarda L. (1999). *Contribution à l'étude de la sémantique de l'espace et du temps : analyse des verbes de déplacement transitifs directs du français*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse II.
- Sarda L. (2001). L'expression du déplacement dans la construction transitive directe, in François J. (sous la direction de), *Syntaxe & Sémantique, Sémantique du lexique verbal*, Centre de recherche Inter-langues sur la signification en contexte, Caen : 121-137.
- Talmy L. (1983). How language structures space, in Pick, H. et Acredolo, L. P., *Spatial Orientation Theory, research, and application*, Plenum Press, New-York : 225-282.
- Talmy L. (1985). Lexicalization patterns : semantic structure in lexical form, in Shopen, T. (éd.) *Language typology and syntactic description*, Cambridge University Press, Cambridge MA : 57-149.
- Talmy L. (1988). Force Dynamics in Language and Cognition, *Cognitive Science* 12 : 49-100
- Talmy L. (1996). Fictive motion in Language and "Ception", in Bloom P., Peterson M. A., Nadel L. et Garrett M. F., *Language and Space*, The MIT Press, Cambridge MA : 211-276.
- Talmy L. (2000). *Toward a Cognitive Semantics, vol. I Concept Structuring Systems, vol. II Typology and Process in Concept Structuring*, The MIT Press, Cambridge MA.
- Tenny C. (1995). How motion verbs are special : The interaction of semantic and pragmatic information in aspectual verb meaning, in *Pragmatics & Cognition* 3 (1) : 31-73.
- Vandeloise Cl. (1987). La préposition à et le principe d'anticipation, in *Langue française* 76 : 77-111.
- Victorri B. et Fuchs C. (1996), *La polysémie. Construction dynamique du sens*, Hermès, Paris.

¹ Pour une étude des types de déplacement résultant de la combinaison verbe de déplacement – préposition, voir Laur (1990, 1993).

² Pour la distinction entre composante et nom de localisation, voir Borillo (1988 et 1999).

³ Il s'agit ici de monter le mur d'une certaine hauteur ou encore jusqu'à un certain point. Ces énoncés peuvent avoir une autre interprétation si les entités cibles sont considérées sous l'angle de leur propriété « entité-tout composée de parties » (voir point 3.4.1).

⁴ Les cibles de (16) occupant déjà une position sur la verticale, dans certains cas, *remonter* sera préféré à *monter*.

⁵ Moriceau (2003) parle de « propriétés psychologiques « mesurables » d'une manière abstraite ».

⁶ À noter que d'autres sens sont présents : celui de *mener* ou encore celui de *s'étendre vers le nord*. On peut aussi faire référence au sens de la circulation.

⁷ Nous reviendrons sur ces constructions transitives au point 3.4.2.

⁸ Dans le *Robert Méthodique*, cette acception du verbe *monter* fait l'objet d'une entrée spécifique.

⁹ La lecture itérative est moins probable.